



## Biens immobilier arriére d'échéance et indivision

Par **titounette37**, le **11/04/2015 à 22:29**

Bonsoir,

Ma situation est très complexe, voilà j'ai acheter un bien immobilier en 2003 avec mon concubin. En 2006 on se sépare je reste dans le bien que nous avons acheté. Après une longue période de maladie et une perte d'emploi en 2009 avec un dépôt de dossier de surendettement en 2010 (aujourd'hui qui n'a plus lieu) je devais des arriérés à l'organisme de prêt que je n'ai toujours pas en 2015 épurés la dette, (sachant que malgré tout ceux-ci mon ex-compagnon n'a jamais été sollicité par l'organisme de prêt étant pourtant co-emprunteur pour régler les échéances de prêt. A ce jour, le bien est en vente, ma question est la suivante dans le cadre de la liquidation partage du bien, sachant que je lui dois aussi une indemnités de non jouissante, quand sera t-il de l'arriéré d'après-vous ? Merci par avance de votre réponse.